

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

## DECISION COMMUNAUTAIRE 2024\_108

**Objet : M24.029 - Acquisition d'un tracteur d'occasion avec chargeur pour la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024),

Considérant l'avis n°24-64652 du 04/06/2024 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) n°CC-Flandre-Interieure\_59\_20240604W2\_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre Agglo,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 25 juin 2024 avant 12h00,

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres ;

### DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer et de signer le marché M24.029 – Acquisition d'un tracteur d'occasion avec chargeur pour la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec l'opérateur économique suivant :

- LOXAGRI MACHINISME (62650 MANINGHEM), pour un montant global et forfaitaire de 84 000,00 € HT soit 100 800,00 € TTC.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 10 juillet 2024

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

